

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1890-1891.

### Projets de Loi tendant à accorder la grande naturalisation.

(Voir les n<sup>os</sup> 41, I, II, 47, II, 52 et 54, II, III, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

## LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

### I.

Vu la demande du sieur VICTOR BENNERT, étudiant, à Bruxelles, né à Jumet (Hainaut), le 22 août 1866, tendant à obtenir la grande naturalisation;

Vu l'article 2 de la loi du 6 août 1881;

Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur VICTOR BENNERT.

*La formule qui précède est applicable à chacune des demandes suivantes :*

### II.

JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE-HENRI DELATTRE, industriel et administrateur du Comptoir d'escompte de la Banque Nationale, à Huy (Liège), né à Roubaix (France), le 13 novembre 1850.

### III.

JEAN-LOUIS GIGI, brasseur, à Gérouville (Luxembourg), né à Alpirsbach (Wurtemberg), le 1<sup>er</sup> avril 1847.

( 2 )

IV.

JEAN SCHWEININGER, cultivateur, à Jamioulx (Hainaut), né à Bastendorf (partie cédée du Luxembourg), le 23 mai 1837.

V.

JEAN-BAPTISTE TOUSSAINT, agriculteur, à Lamorteau (Luxembourg), né à Montmédy (France), le 12 février 1827.

Bruxelles, le 13 février 1891.

*Les Secrétaires,*  
MÉRODE, Prince DE RUBEMPRÉ.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T. DE LANTSHEERE.